

POUR UNE APPROCHE GLOBALE DES PROBLEMES DE PECHE,
L'EXEMPLE DE LA FILIERE DU POISSON AU SENEGAL

par
Jacques WEBER (1)

R E S U M E

L'activité de pêche doit être l'objet d'une planification intégrée, où tout objectif de modernisation d'un élément de la filière est analysé en fonction de ses répercussions sur chacun des autres et sur la filière dans sa totalité. On suit d'abord le poisson de la capture à la consommation, cette discription permettant de mettre en relief les aspects essentiels de la politique d'assistance à la pêche artisanale au Sénégal. La mise en oeuvre de cette politique est illustrée par l'expérience des centres coopératifs de mareyages dont l'analyse permet de poser les problèmes en termes de recherche et de planification.

A B S T R A C T

Fish sector must be planned as a whole, in which elements are interactive altogether. Analysis of any development project must emphasize on the effects on each element of the system and on the whole system. In this paper, we first follow fish from catch to consumer with emphasis on essential aspects of the senegalese fisheries policy. Assistance for artisanal fisheries is illustrated by the cooperative trade centers experience. Analysing this experience, we try to point out the problems in reference to research and planning.

(1) Economiste de l'ORSTOM, au CRODT/ISRA, B.P. 2241, Dakar (Sénégal).

I N T R O D U C T I O N

La politique de modernisation de la pêche artisanale mise en oeuvre par les autorités sénégalaises à partir de l'indépendance a eu un succès considérable, les pirogues débarquant actuellement 65 % du total des captures du Sénégal. 27 000 pêcheurs travaillent à bord des pirogues pêchant en mer et fournissent environ 125 000 emplois à terre, soit au total environ 150 000 emplois directs et indirects, ce qui est remarquable (2). La pirogue sénégalaise, de conception très simple, a considérablement évolué pour s'adapter au moteur, aux nouveaux engins de pêche, à l'augmentation des captures : elle est encore susceptible de s'adapter au moteur diesel inboard, et répond parfaitement aux conditions de travail sur le littoral sénégalais. Toutes les expériences visant à la remplacer ont été des échecs (WEBER, 1980 ; SY, 1982).

Les sociétés côtières ont su s'adapter à la hausse de productivité, en développant rapidement la transformation artisanale, face à un système de commercialisation déficient.

De nouvelles pêcheries ont connu une forte croissance, entièrement tournées vers l'exportation : céphalopodes, soles, langoustes.

La pêche artisanale, qui participe aux exportations pour 40 % de celles-ci en volume, n'est pas repliée sur elle-même ni sur le seul marché intérieur.

Mais l'importance des quantités transformées en farine exportées d'une part, le développement de pêcheries consacrées aux produits d'exportation d'autre part, fixent les limites de la réussite de la politique d'encadrement de la pêche.

Les goulots d'étranglement sont situés : insuffisances de la commercialisation, précarité des procédés de conservation et de distribution. Les solutions sont également connues : amélioration de la conservation à bord des pirogues, de la manipulation du poisson au débarquement, du stockage et de la commercialisation.

La conservation à bord des pirogues fait l'objet de la communication de l'ITA, montrant que des solutions existent, que les pêcheurs seraient prêts à adopter.

La manipulation du poisson au débarquement, c'est-à-dire les conditions de salubrité, renvoient à des actions qui dépassent largement le cadre de cette réunion : aménagements de la voierie, éducation sanitaire, entretien des plages, installation de points d'eau, d'éclairage, d'aires cimentées, etc...

La transformation artisanale pose le même type de problème que les débarquements : manque de place, salubrité, conditions de stockage et de commercialisation.

La commercialisation commence seulement à être prise en compte, selon des modalités qu'il n'est pas encore possible de juger.

Au total, la pêche artisanale sénégalaise n'a rien de "traditionnelle". Fortement, voire totalement monétaire, elle participe pour au moins 40 % (en

(2) Ce qui correspond à plus de 10 % des emplois au Sénégal.

volume) aux exportations du pays ; plusieurs pêcheries se sont développées uniquement pour l'exportation, et dépendent, de ce fait, de marchés lointains ; japonais ou européens. Les critères d'acceptabilité des innovations sont simples : rentabilité, augmentation de la productivité du travail, appel aux matériaux et aux techniques locaux. A partir de ces critères, il est possible de faire beaucoup, notamment en matière de conservation, de manipulation, de commercialisation.

Gestion rationnelle des stocks, modèle de production, méthodes de conservation à bord des pirogues, salubrité et aménagement des lieux de débarquement, mareyage, transformation, industries de transformation, etc... sont autant d'éléments indissociables du système que représente la filière du poisson. Ces éléments n'ont pas le même "poids" dans le système, mais toute modification de l'un d'entre eux a des répercussions sur chacun des autres et sur l'ensemble. C'est pourquoi nous pensons que l'activité de pêche doit être soumise à une planification intégrée, où tout objectif de modernisation d'un élément de la filière est analysé en fonction de ses répercussions sur les autres éléments et la filière dans sa totalité.

Nous suivrons d'abord le poisson, de sa capture à sa consommation, sans s'appesantir sur la transformation qui fait l'objet de communication spécifique de MM DIOUF, DURAND, CONWAY. Cette description permettra de mettre en lumière les aspects essentiels de la politique d'assistance à la pêche artisanale au Sénégal. La mise en oeuvre de cette politique sera illustrée par l'expérience des centres coopératifs de mareyage, dont l'analyse permettra de poser les problèmes de la pêche en termes de recherche et de planification.

1. DE LA PIROGUE AU CONSOMMATEUR

1.1. A BORD DES PIROGUES

Quelles que soient les espèces capturées, elles sont déposées dans la pirogue sans précaution particulière. Les temps de route moyens sont de l'ordre de deux heures, le temps de pêche pouvant atteindre ou dépasser quatre heures. Les pirogues ne disposent pas de glace et le poisson est entassé dans la partie médiane de l'embarcation. L'état du poisson sera lié à la nature des engins de pêche, qui impliquent des espèces données et une productivité différentielle.

1.1.1. Lignes

Elles capturent des espèces nobles. L'entassement n'est jamais considérable et le poisson arrive très frais au débarquement.

1.1.2. Filets dormants

Les poissons capturés ont parfois séjourné plus de 24 heures dans les mailles et parviennent à la plage dans un état de fraîcheur plus que relatif. Ceci n'est pas très important, la prise étant avant tout destinée à la transformation artisanale : guedj, saly (cf. DURAND, 1981).

1.1.3. Sennes tournantes et filets maillants encerclants

Ces engins impliquent l'usage d'embarcations de très grande taille, 14 mètres et 5 tonnes de charge pour les filets maillants encerclants, jusqu'à 20 mètres et 24 tonnes de capacité pour les sennes tournantes. Ces engins capturent en grandes quantités des espèces de faible valeur commerciale, sardinelles, ethmaloses, chinchards. L'entassement de 20 tonnes de sardinelles pendant trois à cinq heures dans l'embarcation, en l'absence de tout moyen de conservation, se traduit par l'écrasement du produit et une accélération de la décomposition.

1.1.4. Pirogues "glacières" pêchant à la ligne

Il s'agit de pirogues munies de cales à glace amovibles, construites à la forme des pirogues. Ces cales permettent d'effectuer des marées de 3 à 4 jours et de conserver le poisson pêché. Construites en contre-plaqué, rares sont celles qui possèdent une isolation thermique ; un simple revêtement de polystyrène serait de nature à en accroître considérablement l'efficacité. Le Sénégal compte 50 pirogues ainsi équipées, soit 1 % de la flottille.

1.2. LE DEBARQUEMENT

Le poisson est, en règle générale, débarqué sur le sable et y reste le temps que le prix de vente soit débattu. Il arrive que le contenu de la pirogue soit acheté en un seul lot : le dépôt sur la plage est alors évité. Dans tous les grands centres de pêche : Saint-Louis, Kayar, Yoff, Soubédioune, Hann, Rufisque, Mbour, Joal, les plages reçoivent les déchets des populations riveraines, servent de lieux d'aisance et de dépôts d'ordures. L'aménagement des plages, leur salubrité, ressortent d'autorités différentes de celles des pêches. L'adoption des filets maillants encerclants en 1965, puis des sennes tournantes à partir de 1972, ont entraîné une hausse générale de la production que les mareyeurs n'ont pas été en mesure d'absorber. La transformation artisanale, pour répondre à l'augmentation des débarquements, s'est étendue à la limite du possible sur des plages exigües, aggravant encore les problèmes de salubrité et de circulation. Il est de plus en plus question de déplacement des lieux de débarquement et de transformation en vue d'assainir les plages, notamment à Mbour et Joal. Mais le but est ici le tourisme et non la pêche... Municipalités, pêcheurs, transformatrices, mareyeurs services des pêches, services du tourisme, sont ainsi en présence dès l'arrivée des pirogues, démontrant d'ores et déjà que les problèmes de la pêche dépassent le seul problème de la production et des stocks disponibles ou celui de la conservation à bord des pirogues...

1.3. LE MAREYAGE

Les véhicules des mareyeurs sont stationnés le plus près possible des plages de débarquement. Les commerçants stockent la glace en barre sous des coques d'arachide mêlées de son de mil, ce qui semble constituer un excellent isolant, mais le même tas de copeaux est indéfiniment réutilisé : une analyse bactériologique de la surface des barres de glace réserverait peut-être des surprises...

La glace est concassée au gourdin dans les paniers en feuilles de rônier, parfois disposés sur une grande bâche, le plus souvent à même le sol boueux. Le poisson est mélangé à la glace à raison de 1 kg de celle-ci par kg de poisson. Les paniers étant ensuite entassés dans le véhicule.

Les camions ne comportent aucune isolation thermique. La fonte de la glace et l'eau du poisson transforment les aires de stationnement, non bitumées, en un sol boueux, les flaques étant tant bien que mal comblées avec des tiges de mil et des coques d'arachide.

Le taux de glaçage exorbitant s'explique par la nature des véhicules, simplement bâchés. La plupart sont vétustes, ceci se comprenant par l'impossibilité pour les mareyeurs d'accéder au crédit, qui les condamne à acheter de vieux véhicules et à les renouveler souvent. La vétusté des moyens de transport, la précarité des moyens de conservation se traduisent par des risques accrus : que le camion tombe en panne et la cargaison est perdue. Ceci a deux conséquences immédiates :

a.- La marge brute de commercialisation devra être très importante, 150 ou 200 %, pour un profit net modeste de 15 à 25 % (cf., CHABOUD, 1982 et comm. de M. KEBE).

b.- Les mareyeurs préféreront commercialiser vers Dakar et les usines plutôt que sur des réseaux excentrés où les risques deviennent rédhibitoires.

Avec le mareyage, nous voyons apparaître d'autres éléments du système : le crédit d'équipement, les relations entre approvisionnement de l'intérieur et marchés d'exportation (usines).

1.4. LES MARCHÉS

Les marchés des grandes villes ne disposent pas d'infrastructures spécialisées pour le poisson. La vente au détail s'effectue à même le sol, sur une toile plastique. Les mareyeurs au départ du lieu de débarquement, reçoivent un certificat d'origine et de salubrité (COS). Celui-ci est remis au contrôleur du marché, qui ne procède à aucun examen de qualité avant la vente. M.C. CORMIER (1981) a décrit en détail la situation du plus important marché au poisson de tout le Sénégal, celui de Gueule Tapée, à Dakar :

"L'inorganisation, la saleté, les ordures nauséabondes, les embouteillages donnent au marché de la Gueule Tapée une mauvaise réputation, non sans raison" (81).

"En l'absence de tout contrôle de salubrité au niveau de la vente, des poissons du jour même et de la veille, frais, congelés ou seulement conservés sont vendus mélangés sur le même étal : à la ménagère de faire la différence ! De même pour le poisson transformé, les pièces et les morceaux restent plusieurs heures, jours et même semaines en plein soleil ; les mouches ont de quoi se repaître". (83)

En conclusion, la circulation du produit frais est déterminée par la précarité des circuits de commercialisation. Un mareyeur doit écouler sa cargaison dans la journée, coûte que coûte. A titre d'exemple, nous avons suivi un mareyeur, dont le camion de 9 tonnes était rempli de courbines, chargées à Joal. Après une tentative infructueuse de vente au marché de Gueule Tapée, notre commerçant tenta d'écouler son produit dans les usines de la Capitale, sans succès. Il rentra sur Joal et brada sa cargaison aux transformatrices. Marie-Hélène DURAND (1981) a démontré que le mareyage absorbe les pics de production, la transformation artisanale ayant une activité plus régulière. Notre exemple confirme l'importance capitale de la transformation dans la filière du poisson, à son stade actuel de développement...

LA PECHE ARTISANALE

80 % des protéines animales consommées par les populations sénégalaises proviennent du poisson (CRODT, 1981 : CHEVASSUS-AGNES et NDIAYE, 1980). Cette constatation conduit à assigner aux pêches artisanale et industrielle des objectifs spécifiques : à l'artisanale le soin de nourrir les populations, à l'industrielle celui de procurer des devises au pays.

Fournir du poisson à un prix abordable et en quantité suffisante, tel est le principe qui a guidé les autorités.

Pour ce faire, les moyens ont été concentrés, dans un premier temps, sur le producteur, par la motorisation des pirogues, l'introduction de nouveaux engins de pêche, la mise en place de coopératives primaires d'avitaillement.

2.1. LA MOTORISATION DES PIROGUES

Commencée en 1953, la motorisation des pirogues a connu un réel essor à partir de 1965, avec la vente hors taxes et à crédit des moteurs hors-bord. Aujourd'hui, toutes les pirogues motorisables avec profit le sont avec des 8 ch, 25 ch, 40 ch...

La motorisation a eu des conséquences considérables. En diminuant les temps de route, elle permettait :

- de ramener plus vite un poisson plus frais,
- d'accéder à des zones de pêche relativement éloignées
- d'allonger le temps de pêche,
- d'agrandir les pirogues, les rendant aptes à l'utilisation d'engins tels que les sennes tournantes et coulissantes.

Mais l'usage du moteur se traduit par la nécessité de se trouver à proximité d'une station d'essence, d'un dépôt de pièces détachées. Et la motorisation a entraîné une concentration des unités de pêche dans les lieux les plus importants, où l'avitaillement était aisé.

L'augmentation de la productivité accentuait encore la nécessité de se trouver dans les centres importants offrant une meilleure garantie d'écoulement des captures.

Ce phénomène de concentration se traduit par des problèmes d'accueil des pêcheurs saisonniers, dont les conditions de vie sont précaires pendant la durée de la campagne : à Kayar, où la situation est la plus préoccupante, 70 % des pêcheurs sont "en campagne".

Au total, le Sénégal compte 4 350 pirogues, dont 65 % sont concentrées dans les 8 centres les plus importants (SOCECO-PECHART, 1982). Si l'existence de ressources halieutiques est la condition nécessaire de la pêche, elle n'est manifestement pas suffisante pour que celle-ci se développe.

2.2. L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX ENGINS DE PECHE

La modernisation des techniques de pêche a porté sur la capture des espèces pélagiques côtières et des céphalopodes.

2.2.1. Pêches pélagiques

L'adaptation des moteurs hors-bord aux pirogues permettait d'envisager l'utilisation d'engins de pêche actifs en mer. Jusque-là, il n'existait qu'un engin actif, la senne de plage, et des filets dormants, fixes ou dérivants, donc passifs.

Le filet maillant encerclant est diffusé à partir de 1965. Il se situe à un stade technologique intermédiaire entre le filet dormant et la senne de plage et sera d'abord utilisé par des pêcheurs ayant l'habitude de ces deux engins, sur la Petite Côte et dans les îles du Saloum. Manoeuvré par 7 personnes à bord d'une pirogue de 14 mètres, il est la propriété d'un individu, comme le filet dormant, la senne de plage étant le plus souvent la propriété collective d'une famille, d'un quartier, voire d'un village. Le rendement moyen par sortie d'une senne de plage étant de 500 kg dont une grosse partie de juvéniles, celui du filet maillant encerclant est de l'ordre de 900 kg, de taille dictée par celle des mailles. Les filets maillants viennent diversifier la panoplie d'engins de pêche et induisent un accroissement sensible de la production de pélagiques face à un système de commercialisation fortement inélastique. Ce qui engendre un développement rapide de la transformation artisanale, surtout du braisage (kétiaikh). Le succès du filet maillant encerclant, la rapidité avec laquelle les pêcheurs avaient appris à le maîtriser, conduisaient à tenter un nouveau saut technologique, en 1972, avec la senne tournante et coulissante. Les rendements par sortie, de l'ordre de 2,7 tonnes, peuvent atteindre 9 tonnes pour les unités les plus performantes (FREON et WEBER, 1981). L'importance des captures implique l'usage de deux embarcations, dont une affectée au seul transport de la prise : un coup de senne peut produire 25 tonnes de sardinelles. L'équipage est de 28 personnes en moyenne, dont 20 embarquées. Le mode de partage des gains s'adapte à cette nouvelle forme de production, dont le filet est l'élément le plus coûteux. Pour tous les types de pêche autres que la senne de plage et la senne tournante, les gains, après déduction des frais communs (carburant, nourriture, petit entretien) sont ainsi partagés :

- 1 part pour la pirogue,
- 1 part pour le moteur,
- 1 part par marin,

Et si tel est le cas, 1 part pour le filet maillant encerclant.

Avec la senne de plage, la moitié des gains rémunère le filet, l'autre moitié l'équipage. Dans le cas de la senne tournante, le partage résulte d'un compromis :

- 1/3 pour le filet,
- les 2/3 restants sont partagés sur la base d'1 part par pirogue, 1 part par moteur, 1 part par marin, soit 25 parts (2 pirogues, 3 moteurs, 20 marins embarqués). Remarquons que les parts du (des) propriétaire (s), constituent 37/75 des gains, soit environ la moitié, comme pour la senne de plage.

2.2.2. Les céphalopodes

A partir de 1973 se crée une pêcherie artisanale de céphalopodes, à l'instigation de sociétés privées nippo-sénégalaises. Utilisant turlottes et casiers, 135 pirogues débarquent annuellement 1 200 tonnes de seiches, entièrement destinées à l'exportation (BAKHAYOKHO, 1981).

2.3. LES COOPERATIVES PRIMAIRES D'AVITAILLEMENT (CPA)

La diffusion des techniques et engins de pêche a pu se réaliser grâce à la création de coopératives d'avitaillement. Implantées sur tout le littoral, elles furent d'abord suscitées par des maisons de commerce privées soucieuses d'obtenir le remboursement des crédits qu'elles consentaient pour l'achat de moteurs. A partir de 1970, le mouvement est repris par la Direction des pêches, grâce à la création du Centre d'Assistance à la motorisation des pirogues (CAMP).

A l'heure actuelle, on compte 82 CPA regroupées en unions locales et régionales. Leur activité se réduisait, jusqu'en 1981, à la fourniture de moteurs et engins de pêche hors taxes et à la récupération des crédits. Depuis, cette activité s'est étendue à la commercialisation, sous l'impulsion du Centre d'assistance à la pêche artisanale sénégalaise (CAPAS).

3. LE PROJET CAPAS ET LES CENTRES COOPERATIFS DE MAREYAGE

3.1. LE PROJET, SES AMBITIONS

Nous avons vu que la productivité de la pêche artisanale avait considérablement augmenté avec la diffusion du filet encerclant, puis de la senne tournante et coulissante, la commercialisation ne suivant pas.

Les autorités ont pris conscience du problème, mais selon une analyse particulière de la situation. Il était observé :

- 1°) Que les prix au débarquement restaient anormalement bas, notamment pour les pélagiques.
- 2°) Que les prix sur les marchés urbains pouvaient être 5 fois supérieurs aux prix au débarquement.
- 3°) Que la production n'atteignait pas les marchés éloignés dans l'intérieur.

Cette analyse conduisait à rendre les mareyeurs globalement responsables de la situation.

La création du CAPAS répond à deux préoccupations :

- 1°) Améliorer le revenu des pêcheurs, en atténuant le rôle des intermédiaires, les pêcheurs étant appelés à commercialiser eux-mêmes leurs produits.
- 2°) Approvisionner l'intérieur du pays, et pallier ainsi une des carences du système actuel.

Le projet réalisé en collaboration avec l'Agence canadienne de coopération (ACDI) est original en ce qu'il se propose de doter les unions régionales de coopératives de centres de mareyage gérés par les coopérateurs.

Un centre fonctionne déjà à Kayar depuis décembre 1981 ; celui de Joal est d'ores et déjà opérationnel et devrait commencer ses activités sous peu ; celui de Rufisque entrera en production fin 1982. Au total, 6 centres devront être ainsi construits, d'une capacité unitaire maximale de 40 tonnes/jours, d'une capacité réelle d'évacuation de l'ordre de 20 tonnes/jours. En vitesse de croisière, chaque centre devrait être à même de commercialiser 3 000 tonnes par an, soit au total un minimum de 18 000 tonnes, 11,25 % du total de la production débarquée par la pêche artisanale, ou 34 % des quantités actuellement mareyées en frais.

Il est beaucoup trop tôt pour porter un jugement sur cette opération que l'on doit considérer comme étant en phase de rodage et d'essais.

Quoi qu'il en soit, les problèmes que cette opération aura à affronter peuvent être repérés, d'ordre interne, d'ordre structurel, d'ordre commercial.

3.2. LES RISQUES ENCOURUS PAR LE PROJET

3.2.1. D'ordre interne

a.- La prise en charge de la commercialisation par les coopérateurs suppose une métamorphose des coopératives dont l'unique fonction jusque-là était de servir de relais pour la distribution des moteurs et des matériels de pêche : sans carte de la coopérative, pas de moteur hors taxe à crédit.

b.- Les sociétés de pêcheurs ne sont ni homogènes, ni égalitaires. Les différents types de pêche se concurrenceront nécessairement au sein des structures de commercialisation, les propriétaires de sennes tournantes, par l'importance de leur production et de leur capital, risquant de n'avoir pas le même poids que les autres types de pêcheurs.

c.- Le commerce du poisson a bien peu à voir avec sa capture et l'avenir de l'entreprise se joue sur la capacité technique des pêcheurs à gérer un outil moderne complexe, sur un marché qu'ils connaissent mal.

3.2.2. D'ordre structurel

a.- Le CAPAS est soumis à deux objectifs non nécessairement convergents : améliorer le revenu des pêcheurs par la suppression des intermédiaires et approvisionner l'intérieur, ce qui limite les marges nettes escomptables et contredit le premier objectif.

b.- Si les centres fonctionnent normalement, ils devront, ou bien éliminer les commerçants, ou bien prélever une part de la production actuellement transformée ou exportée : il est à craindre que seuls les petits commerçants soient éliminés - les "gros" disposant de leur propre flottille -, et que la transformation artisanale se voie privée d'une part de ses approvisionnements actuels.

3.2.3. D'ordre commercial

a.- Le marché intérieur du poisson au Sénégal demeure une inconnue. L'équipe de chercheurs du CRODT dispose à présent d'une bonne connaissance des prix au débarquement et de la commercialisation dans la région du Cap-Vert, d'une connaissance relative de la transformation artisanale, d'une connaissance approfondie de la pêche et de l'économie de la production. Mais nous ignorons tout ou presque de ce qui se passe sur les marchés des centres secondaires du Sénégal et sur les marchés ruraux. La seule source d'évaluation réside dans les enquêtes nutritionnelles et les déclarations des mareyeurs au départ des points de débarquement. Un projet d'étude de ce marché intérieur avec suivi d'un échantillon de marchés sur un cycle annuel complet est en cours d'élaboration et nous recherchons son financement.

b.- Le rôle du poisson provenant de la pêche industrielle n'est pas connu. Nous estimons à 15 000 tonnes, "a minima", la quantité de poisson d'origine industrielle écoulee sur le marché intérieur, selon des réseaux qui restent à étudier, et qui joueront en concurrence avec les centres de mareyage.

Enfin, les centres de mareyage auraient gagné à pouvoir s'appuyer sur un réseau de stockage frigorifique dans l'intérieur du pays. Des installations de froid existent, à Diourbel, Fatick, Tambacounda, Kolda, etc...

Mais leur fonctionnement, entre les mains de privés, échappe totalement au CAPAS.

L'expérience de mareyage ne faisant que débiter, il serait hasardeux de pousser l'analyse au-delà du repérage des atouts et des obstacles prévisibles. Cette présentation rapide du projet, soulignant les multiples déterminations qu'il subit, pose le problème de l'état des connaissances sur le système de la pêche.

4 . L' E T A T D E L A R E C H E R C H E S U R L A P E C H E

4.1. RECHERCHE BIOLOGIQUE ET RECHERCHE SOCIO-ECONOMIQUE

La recherche biologique a précédé la recherche économique en matière de pêche. L'impossibilité de compter les individus, de pouvoir se livrer à une approche quantitative par observation directe a justifié la conception et le développement de modèles très sophistiqués en dynamique des populations.

Les économistes prenant le train en marche, ont tenté de traduire en coûts, bénéfiques, optimum, les hypothèses biologiques des modèles. Ils ont tenté d'étudier le poisson, et, à partir de la gestion des stocks, celle des flottilles. Cette recherche, de type théorique, suppose une accumulation considérable de données fiables pour être mise en oeuvre. Elle se préoccupe de la disponibilité de la ressource et du coût de sa capture, et non du devenir de cette capture. Elle étudiera les effets réciproques des modes d'accès aux pêcheries et des réglementations. Elle est une économie d'une ressource renouvelable.

Lorsque les économistes approchent les pêcheries artisanales (notamment ceux des organisations internationales), ils utilisent les outils d'analyse propres aux pêcheries industrielles, c'est-à-dire aux sociétés industrielles dont elles sont le produit. Centrés sur la ressource plus que sur le devenir des captures, ils aboutissent presque invariablement à préconiser des hausses de productivité, admettant implicitement que tout accroissement de production crée ses propres débouchés, dès lors qu'existe un marché. Nous avons montré ce qu'il en est dans le cas du Sénégal...

Parallèlement se développent des recherches sur le devenir des captures : conservation, stockage, commercialisation, transformation, emploi, font l'objet de travaux séparés, traitant leur objet comme indépendant. Ce sont généralement, soit des recherches de type technologique, soit des études avant projet, destinées dans ce cas, moins à expliciter un système qu'à justifier le projet, en termes de coûts et avantages. Ces études se situent au niveau micro-économique, et les aspects sociaux sont envisagés sous l'angle des "obstacles socio-culturels" et des "attitudes", par exemple : "Attitudes face à l'innovation technologique" (Van Chi-Bonnardel, 1979).

La recherche socio-économique se situe donc à deux pôles bien distincts : d'une part des travaux très théoriques sur l'économie de la ressource, d'autre part des études ponctuelles sur un aspect particulier du système, au niveau micro-économique.

L'équipe du CRODT se propose une démarche qui diffère sensiblement de cette dichotomie.

Elle consiste d'abord à considérer la pêche comme un tout dont les éléments sont interdépendants, s'interdisant de réduire le tout à l'une de ses parties ou de l'en déduire. Ensuite elle consiste à analyser le devenir de ce tout dans un but de planification d'un secteur d'activité, la gestion de la ressource étant autant conséquence que condition de cette planification.

Condition, car la biologie dit jusqu'où peut aller l'exploitation de la ressource. Conséquence, car les conditions d'exploitation de cette ressource, les marchés disponibles, l'environnement social, technique, politique, dictent le niveau réel auquel pourra effectivement se situer l'exploitation.

4.2. ANALYSER LA PECHE COMME UN TOUT

Pêche industrielle et pêche artisanale ont une histoire, qui est celle des structures sociales et politiques autant que celle des techniques. Jean-Pierre CHAUVEAU (1982) a pu montrer le poids de l'économie de traite dans l'évolution des sociétés de pêcheurs du Sénégal : les avancées et régressions technologiques qui ont eu lieu entre les 17^e et 20^e siècle montrent bien que la pêche artisanale ne peut être étudiée "per se". Les sociétés de pêcheurs ont leur dynamique propre et les réactions aux situations nouvelles ne sont pas indépendantes de l'histoire des expériences "de développement" tentées dans le passé. De la même manière, l'évolution de la pêche industrielle sénégalaise est en partie liée aux conditions de la pêche dans les eaux européennes, à l'évolution des conditions de rentabilité en Europe. L'étude approfondie de l'histoire de la pêche, si elle ne permettra pas de dire ce qui est possible, apparaît indispensable pour cerner ce qui ne le sera pas, pour définir les conditions dans lesquelles peut évoluer le secteur d'activité.

Insérés dans cette démarche historique, les travaux sur les différents aspects du système se trouvent en partie reliés entre eux. L'approche historique permet de cerner la rationalité des activités, rationalité technique n'étant pas nécessairement la seule rationalité du technicien étranger (J. WEBER, 1978).

Actuellement à un stade d'études de base, de type inventaire, nous entendons étudier :

- Les communautés de pêcheurs, leurs structures sociales, leur évolution. Là se trouve le ressort du devenir de la pêche artisanale. Au Sénégal, non seulement on n'observe pas de fuite d'actifs de la pêche vers d'autres secteurs, mais en outre, la pêche fait appel à la main d'oeuvre saisonnière d'origine agricole : ceci est contraire à ce qui est relevé dans les autres pays de la côte ouest-africaine (LAWSON, 1980).

- Les études de base sur la production sont effectuées à partir du suivi d'un échantillon d'unités de pêches sur un cycle annuel complet, jour par jour. On obtiendra ainsi des connaissances fines sur l'emploi, les techniques, les coûts les revenus, les relations de travail et de propriété. Ces données permettront d'évaluer l'impact des aides à la pêche, leur poids dans la valeur ajoutée.

- La commercialisation fait l'objet d'un inventaire, portant sur les techniques, les circuits, les coûts, les prix au débarquement et sur les marchés. Les relations entre production et commercialisation sont mises en évidence au niveau de la formation des prix, des relations entre mareyeurs et pêcheurs, de l'acquisition d'unités de pêche par les commerçants.

- Mais ces relations s'éclairent par l'étude de la transformation. Le développement considérable de cette dernière, l'approvisionnement d'usines de farine par la flottille artisanale, éclairent les difficultés d'adaptation de la commercialisation à l'évolution de la pêche.

4.3. ETUDIER LA PECHE EN VUE D'UNE PLANIFICATION SECTORIELLE

Le but de ces études de base, non encore achevées, est de permettre l'élaboration d'un observatoire permanent du secteur. Dès lors que sont connues les structures du système, il devient possible d'élaborer des indicateurs et de mettre en place un système d'observation permanent permettant de les tenir à jour.

S'appuyant sur les données biologiques, prenant en compte des inventaires semestriels des flottilles et des infrastructures présentes dans les lieux de débarquement, disposant d'un suivi permanent des prix au débarquement, sur les marchés et à l'exportation, et des destinations des captures, on peut espérer construire un outil de planification efficace.

Un tel outil permettrait :

- 1°) de tester les effets d'une modification de l'effort de pêche sur l'ensemble du secteur,
- 2°) de tester les effets d'un projet, d'une décision, d'un accord de pêche sur l'effort de pêche et sur les différents niveaux du système.

Ceci, en dépassant l'étroitesse de vue de l'analyse coûts-avantages classique, en mettant en évidence les effets induits.

En soi, cette problématique n'a rien de bien original. Elle se rattache aux acquis de la recherche en milieu rural au cours de la dernière décennie. Dans le domaine de la pêche, elle s'apparente aux démarches suivies par l'équipe du Pr. SUTINEN, de Rhode Island Univ., et par celle de l'IRCLAM de MANILLE. Elle s'en différencie de deux manières :

- par la place accordée à l'histoire,
- par le fait que le développement ne se situe pas au point de départ de nos travaux.

L'équipe du CRODT ne vise pas à "développer" la pêche. Elle cherche à produire les éléments nécessaires à la prise de décision et au contrôle des effets de la décision, ce qui la conduit à rejeter le dilemme recherche fondamentale - recherche appliquée. Elle considère qu'au stade actuel des connaissances, les questions sont plus importantes que les réponses.

B I B L I O G R A P H I E

BAKHAYOKHO (M.), 1981.- Historique des pêcheries de céphalopodes des côtes sénégalaises. La Pêche maritime, 1244.

CHABOUD (C.), 1982.- Le mareyage au Sénégal. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, sous presse.

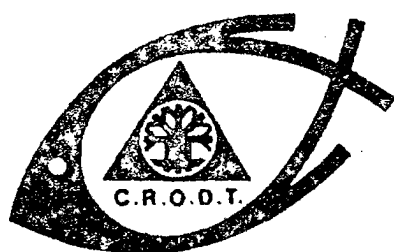
CHAUVEAU (J.P.), 1982.- Sociologie de la Pêche maritime artisanale au Sénégal. Tâches préliminaires, méthodologie, opérations de recherches en cours. Rapp. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 20 p. multigr.

CHEVASSUS-AGNES (S.) et NDIAYE (A.M.), 1980.- Enquêtes de consommation alimentaire de l'ORANA de 1979, méthodologie et premiers résultats. Archives ORANA, 20 p. multigr.

- CORMIER (M.C.), 1981.- Le marché au poisson de la Gueule-Tapée à Dakar. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 90, 88 p.
- CRODT (WEBER, CHABOUD, KEBE, CURY), 1981.- Le poisson dans la région de Rufisque (étude d'implantation d'un centre de mareyage coopératif) Rapp. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 160 p., 50 tabl., 18 fig.
- DURAND (M.H.), 1981.- Aspects socio-économiques de la transformation artisanale du poisson de mer au Sénégal. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 103, 95 p.
- FREON (P.) et WEBER (J.), 1981.- Djifère au Sénégal, la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel. Rapp. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 82 p. multigr.
- LAWSON (R.M.), 1980.- Propositions à l'intention du COPACE en vue de promouvoir le développement de la pêche artisanale dans la région. 21 p. multigr. COPACE FAO - Dakar.
- SOCECO-PECHART, 1982.- Recensements de la pêche maritime artisanale au Sénégal, avril et septembre 1981. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 83, 44 p.
- SUTINEN (J.C.), POLINAC (R.B.) and JOSSERAND (H.P.), 1981.- The fisheries of West Africa and prospects for development. ICMRD Working paper, 6, 141 p.
- SY (A.), 1982.- Perspectives et problèmes liés au remplacement de la pirogue. Mémoire de l'EATOPM (B.P. 2241 Dakar), 42 p. multigr.
- THOMSON (D.), 1980.- Conflict within the fishing industry. IRCLAM Newsletter July.
- WEBER (J.), 1979.- Logiques paysannes et rationalité technique : illustrations camerounaises. In : Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. ORSTOM, Paris : 311-316.
- WEBER (J.), 1980.- Socio économie de la pêche artisanale au Sénégal : hypothèses et voies de recherche. Revue de Socio-économie de l'ISRA, 4, 40 p.
- WEBER (J.), 1982.- Les enquêtes socio-économiques au CRODT. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 110, 37 p.
- VAN CHI-BONNARDEL (R.), 1979.- Comportement du pêcheur sénégalais face à l'innovation technologique. Rapp. SCET. INT. non paru.

ASPECTS DE LA RECHERCHE EN SOCIO-ECONOMIE DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME SENEGALAISE

TABLE DES MATIÈRES	PAGES
WEBER (J.) - Socio-économie de la pêche artisanale au Sénégal: hypothèses et voies de recherches.....	3
CHAUVEAU (J.P.) - La navigation et la pêche maritime dans l'histoire économique du littoral sénégalais.....	25
CHAUVEAU (J.P.) - Sociologie de la pêche maritime artisanale au Sénégal. Méthodologie et opérations de recherche en cours....	37
KEBE (M.) - Approvisionnement en poisson de la région du Cap-Vert.	55
DURAND (M.H.) et CONWAY (J.) - La transformation artisanale, son rôle dans l'écoulement des produits de la mer au Sénégal.....	91
WEBER (J.) - Pour une approche globale des problèmes de la pêche, l'exemple de la filière du poisson au Sénégal.....	97



DOCUMENT
SCIENTIFIQUE

CENTRE DE RECHERCHES OCÉANOGRAPHIQUES DE DAKAR - TIAROYE

NUMÉRO 84

* INSTITUT SÉNÉGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES *